

## AVIS

- Le présent titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur et remis à l'intéressé qui doit également le signer
- Ce titre est strictement personnel et ne peut être remis à des tiers
- Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à portée et être en mesure de le présenter sur demande motivée
- La perte de ce titre doit être signalée immédiatement à l'employeur
- Ce titre doit comporter les indications précises correspondant aux 3 caractères et à l'attribut composant le symbole de chaque habilitation et celles relatives aux activités que le personnel sera autorisé à pratiquer
- La rubrique «indications supplémentaires» doit obligatoirement être renseignée

**E.U.R.L. E.D.R**  
810, Chemin du Peron  
26350 MONTTRIGAUD  
Tél. 03 44 08 01 41  
Siret : 442 038 014 00019



## TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Entreprise : **EURL EDR**

### LE TITULAIRE

Nom : **FALCONNET**  
Prénom : **Jean-Luc**  
Fonction : **Technicien**  
Affiliation : **CGT**  
Signature : *[Signature]*



PHOTO

### L'EMPLOYEUR

Nom : **EDR**  
Prénom : **EDR**  
Fonction : **EDR**  
Signature : *[Signature]*

Date : **26.01.2021** Validité : **26.01.2024**

Le titre d'habilitation que le chef d'entreprise doit délivrer, atteste que le personnel a :

- La qualification technique nécessaire
- La connaissance des règles de sécurité électrique à appliquer
- L'avis d'aptitude médicale à effectuer les travaux confiés
- La connaissance du fonctionnement de l'installation
- Le matériel nécessaire à la tâche
- La prise en compte des Instructions Permanentes de Sécurité Interne au poste de travail

Pôle formation UIMM Drôme-Ardèche  
Maison de l'Industrie  
21, rue Pierre Méchain – BP 10028  
26901 VALENCE cedex 9

Téléphone : 04 75 41 90 08  
www.ui-26-07.com